

2008/8675 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DE 22 000 € A L'ASSOCIATION "TENNIS CLUB DE LYON" - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION "TENNIS CLUB DE LYON" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 décembre 2007 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Le Tennis Club de Lyon a proposé à la Ville de Lyon un projet de développement de ses activités de formations sportives et d'accueil des scolaires. A l'occasion de cette sollicitation, une discussion s'est engagée visant à préciser les collaborations à développer entre la Ville de Lyon et le Tennis Club de Lyon.

Ainsi, il vous est proposé aujourd'hui d'accepter le principe d'une convention de partenariat permettant :

- d'une part, au Tennis Club de Lyon, de développer un projet sportif de formation de ses jeunes joueurs et d'accueil des élèves des écoles primaires de Lyon en accord avec l'Inspection Académique du Rhône. Cet accueil se fera en présence d'un membre du club diplômé d'Etat chargé de l'encadrement de l'activité, les lundis et jeudis après-midi. Une quinzaine de classes et 350 enfants seront concernés chaque année ;

- d'autre part, à la Ville de Lyon, de participer au financement de ces actions à hauteur de 22 000 €/an. Le dernier compte clos transmis par l'Association s'élève à 768 385 €. Cette participation permettra au club d'accroître ses efforts en termes d'accueil des jeunes Lyonnais, de formation des jeunes sportifs et d'encadrement ».

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Jeunesse et Sports ;

### **DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Tennis Club de Lyon », est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets 2008 et suivants, article 6574, ligne de crédit 3533, fonction 40, programme SPF 11 « soutien au sport amateur », opération SPF 112.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

T. BRAILLARD